

Le Plan d'urgence et de sauvegarde économique et sociale de la Corse

Depuis le début de l'épidémie du Covid-19, le Conseil exécutif de Corse est totalement mobilisé pour défendre les intérêts de la Corse et des Corses, tout en inscrivant son action dans une solidarité pleine et entière avec les autres acteurs de la lutte contre la maladie, ainsi qu'avec les peuples, régions, et pays touchés par celle-ci.

...Le Conseil exécutif de Corse anticipe d'ores et déjà les conséquences de la crise économique et sociale gravissime que va entraîner la pandémie liée au Coronavirus.

Cette crise économique et sociale sans précédent aux plans mondial, européen, et français, risque d'être encore aggravée en Corse, du fait de l'insularité mais aussi des caractéristiques de nos structures sociales et économiques, notamment :

- la part prépondérante du tourisme (24% du PIB corse pour 7% au niveau national) et du BTP (9% du PIB pour 6%) dans l'économie ;
- un tissu économique majoritairement composé d'artisans, de TPE et de PME ;
- un taux de pauvreté largement supérieur à la moyenne française (19,8% pour 14.5%).

La Collectivité de Corse elle-même doit conduire son action dans un contexte budgétaire que la situation actuelle rend incertain. Les premières estimations soulignent un risque de pertes de recettes fiscales de plusieurs dizaines de millions d'euros.

Notre institution est structurellement plus impactée au plan budgétaire que les Régions de droit commun. La spécificité d'ensemble de la situation corse commandera donc des mesures spécifiques dans le domaine économique et social, à l'instar des mesures spécifiques prises dans le domaine sanitaire.

Quoi qu'il en soit, notre institution est et sera, conformément à ses missions et à sa vocation, au rendez-vous de l'urgence et de la solidarité économique et sociale.

La situation actuelle appelle d'ores et déjà des mesures qui sont aussi, pour beaucoup d'acteurs, des mesures de survie. Ces mesures sont intégrées dans un plan d'urgence et de sauvegarde économique et sociale de la Corse.

Elles ont été conçues pour s'ajouter aux mesures prises par le Gouvernement, et ainsi optimiser et renforcer les dispositifs qui viendront soutenir économiquement et socialement les personnes et foyers, les entreprises, et les associations.

Ce plan d'urgence et de sauvegarde fera bien sûr l'objet d'un débat et d'un vote en Assemblée de Corse.

Parallèlement, le Conseil exécutif pose les bases d'une méthode pour préparer dès aujourd'hui le rebond et le relèvement de notre économie, des entreprises comme de l'emploi.

I. DISPOSITIF MIS EN ŒUVRE PAR LA CDC EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS et DES PETITES ENTREPRISES

3. Mobilisation et extension des financements existants (6,25 M€ d'avances remboursables via la CADEC)

L'agence de développement économique de la Corse (ADEC) a abondé de 6,25 M€ un dispositif de prêt à la trésorerie, qui est géré par la Caisse de développement économique de la Corse (CADEC).

- **Public-cible** : ce dispositif finance le besoin en fonds de roulement et en trésorerie des très petites entreprises insulaires et des associations.

- **Modalités de la mesure** : avances remboursables à taux zéro qui sont généralement associées à un concours bancaire mis en place par un établissement de crédit.

Le Conseil exécutif de Corse étudie en lien avec les services de l'Etat la possibilité d'une évolution des règles d'éligibilité pour permettre de les adapter à la nouvelle situation.

4. Création d'un fonds territorial de garantie

Ce fonds, abondé par la Collectivité de Corse de près de 4 M€, vise à accompagner le plus grand nombre (entreprises et associations), en complémentarité du fonds national de garantie (via la BPI), pendant la crise et immédiatement après. Il permet à la fois de pallier l'urgence et d'assurer les conditions de la relance après l'échéance du 31 décembre 2020.

- **Public cible** : entreprises et associations
- **Modalités de la mesure** : garantie aux prêts bancaires.

6. Soutien du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) et les associations

Concernant l'ESS, 1M€ sera mobilisé par l'ADEC via l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) sous forme de prêt d'honneur à taux zéro pour les entrepreneurs solidaires éloignés des circuits bancaires traditionnels;

- **Public cible** : entreprises de l'économie sociale et solidaire.
- **Modalités de la mesure** : prêt d'honneur à taux zéro.

S'agissant des associations, notamment culturelles et sportives, elles sont particulièrement impactées par l'annulation des événements programmés. Aussi la

Collectivité analyse actuellement les incidences de ces reports et annulations. Une adaptation des régimes d'aides sera proposée en Assemblée de Corse, visant à garantir la pérennité des associations malgré la suspension ou le report de nombre de leurs évènements ou activités.

- **Public cible** : associations
- **Modalités** : adaptations des règlements d'aides visant à garantir la pérennité des associations malgré les reports ou annulations des activités.

Il a également été demandé aux opérateurs de la Collectivité de poursuivre l'alimentation des instruments financiers de soutien au secteur associatif notamment via Corse Active pour l'Initiative (CAPI). D'ores et déjà, 375 000€ seront immédiatement mobilisés.

- **Public cible** : secteur associatif
- **Modalités des mesures** : prêt à taux zéro.

Deuxième volet : La sauvegarde du tissu économique insulaire

Pendant la crise et après la crise, la Collectivité entend faire face à l'urgence et renforcer les mécanismes d'aide aux trésoreries mais aussi souhaite faciliter l'accès au crédit bancaire.

Les dispositifs créés, mobilisés ou redéployés permettront de garantir 150 millions de crédits bancaires.

1. Création d'un fonds « *Sustegnu – Covid-19* » de solidarité spécifique pour les entreprises insulaires

L'urgence est, pour les entreprises et acteurs économiques, de disposer de trésorerie. Le Conseil exécutif de Corse propose que la Collectivité de Corse participe au financement d'un dispositif porté en partenariat avec la Chambre de commerce et d'industrie territoriale (CCIT).

Ce fonds, constitué avec la CCIT grâce à un apport majoritaire de la Collectivité de Corse (6M€ susceptible d'être abondé si nécessaire jusqu'à 8M€) permettra de mobiliser, en lien avec le secteur bancaire des prêts de trésorerie à taux zéro (pour un montant maximal par prêt de 100 000€) avec différé d'amortissement, le tout pour un volume global estimé à 120M€.

- **Public cible** : toutes les entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés.
- **Modalités de la mesure** : prêt à taux zéro.

2. **Déblocage immédiat du fonds de**
3. **solidarité institué par le Gouvernement auquel la Collectivité de Corse a souscrit.**

Le Gouvernement a annoncé la création d'un Fonds de solidarité d'un montant de 1 Milliard d'euros.

Il a demandé aux Régions et à la Collectivité de Corse de participer au financement de ce fonds à hauteur de 25%, soit 250 M€, la quote-part de chaque région étant calculée au prorata de son PIB.

La Collectivité de Corse a d'ores et déjà individualisé 1M€ pour abonder ce fonds. Ce dispositif sera cogéré avec l'Etat.

- **Public-cible** : tous les acteurs économiques du territoire insulaire respectant les critères fixés par ordonnance (à savoir moins de 1 M€ de chiffre d'affaires, ouvert aux indépendants, artisans, commerçants, professions libérales et agriculteurs).
- **Montant de l'aide** : 1500€ immédiatement, sur simple demande effectuée sur le site internet de la DGFIP, et dans certains cas, un versement complémentaire de 2.000€.

3. **Mobilisation et extension des financements existants (6,25 M€ d'avances remboursables via la CADEC)**

L'agence de développement économique de la Corse (ADEC) a abondé de 6,25 M€ un dispositif de prêt à la trésorerie, qui est géré par la Caisse de développement économique de la Corse (CADEC).

- **Public-cible** : ce dispositif finance le besoin en fonds de roulement et en trésorerie des très petites entreprises insulaires et des associations.
- **Modalités de la mesure** : avances remboursables à taux zéro qui sont généralement associées à un concours bancaire mis en place par un établissement de crédit.

Le Conseil exécutif de Corse étudie en lien avec les services de l'Etat la possibilité d'une évolution des règles d'éligibilité pour permettre de les adapter à la nouvelle situation.

4. **Création d'un fonds territorial de garantie**

Ce fonds, abondé par la Collectivité de Corse de près de 4 M€, vise à accompagner le plus grand nombre (entreprises et associations), en complémentarité du fonds national de garantie (via la BPI), pendant la crise et immédiatement après. Il permet à la fois de pallier l'urgence et d'assurer les conditions de la relance après l'échéance du 31 décembre 2020.

- **Public cible** : entreprises et associations
- **Modalités de la mesure** : garantie aux prêts bancaires.